

Le programme de dépôt et d'échange des publications de l'État québécois

Monique Charbonneau

Volume 29, numéro 3, juillet-septembre 1983

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1053623ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1053623ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Charbonneau, M. (1983). Le programme de dépôt et d'échange des publications de l'État québécois. *Documentation et bibliothèques*, 29(3), 115-117.
<https://doi.org/10.7202/1053623ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1983

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Le programme de dépôt et d'échange des publications de l'État québécois

En novembre 1981, lors du congrès de l'ASTED le ministre des Communications, monsieur Jean-François Bertrand, annonçait la mise sur pied d'un programme de dépôt et d'échange des publications gouvernementales du Québec, dont la responsabilité était confiée à la Bibliothèque administrative.

Depuis son lancement il y a maintenant un an et demi, ce programme a évolué à la suite de suggestions des bibliothécaires et de certains autres relayeurs d'information.

Avant de traiter des améliorations apportées au programme de dépôt ainsi que des développements envisagés à court et à moyen terme, nous ferons un bref rappel de l'implantation du programme tel qu'élaboré en novembre 1981.

Implantation du programme

Depuis plusieurs années, les bibliothèques du Québec réclamaient le dépôt des publications de l'État québécois ainsi que l'unification des listes de publications des ministères et organismes.

À l'époque, aucune coordination n'existait entre les divers ministères et organismes éditeurs qui diffusaient directement leurs publications gratuites. En outre, parmi ces publications, certaines n'étaient portées à la connaissance que d'un groupe restreint de spécialistes. Lorsqu'une bibliothèque désirait obtenir un ouvrage, elle devait souvent faire des démarches multiples et fastidieuses avant d'obtenir la publication recherchée.

Le ministère des Communications, conscient de ces problèmes, prit donc la décision d'implanter un programme de dépôt dont l'objectif premier s'inspirait du rapport Paré¹. En effet, ce programme vise à l'amélioration de l'accessibilité à l'information gouvernementale en réunissant, en une seule liste, l'ensemble des publications de l'État vendues ou gratuites et en créant un réseau d'environ 200 bibliothèques de dépôt.

Pour ce faire, tous les ministères et organismes éditeurs furent appelés à désigner un responsable du programme de dépôt des publications gratuites. Un réseau de 60 répondants fut mis sur pied. Ses fonctions principales consistent à transmettre à la Bibliothèque administrative les

ouvrages publiés par leur ministère ou organisme et à répondre directement aux demandes des dépositaires.

Le dépôt des publications mises en vente est, pour sa part, effectué par le Service de diffusion des publications de la Direction générale des publications gouvernementales.

Dans un deuxième temps, les bibliothèques furent sélectionnées en fonction de critères reliés à l'accessibilité.

Seize bibliothèques furent choisies comme dépositaires universels c'est-à-dire qu'elles recevaient la totalité des publications. Onze d'entre elles sont des bibliothèques universitaires, trois, des bibliothèques publiques auxquelles s'ajoutent la bibliothèque du Collège de la Gaspésie et celle de l'Assemblée nationale. La Bibliothèque nationale du Québec (BNQ) bénéficie, quant à elle, du dépôt légal, et, à ce titre, reçoit toutes les publications de l'État. On a noté que, suite à l'implantation du programme de dépôt, le nombre de publications acheminées à la BNQ en vertu du dépôt légal par les ministères et organismes a augmenté de façon appréciable.

Un statut de dépositaire partiel donnant droit à un choix de publications fut accordé à divers établissements: à 126 bibliothèques publiques, à 11 bibliothèques centrales de prêt, à 30 bibliothèques gouvernementales, aux services de recherche des partis politiques, à l'Université Bishop, à l'École polytechnique, à l'École des hautes études commerciales et aux délégations et bureaux du Québec à l'étranger.

Enfin, un dossier sur le fonctionnement du programme et ses modalités fut publié et distribué aux répondants des ministères et organismes et aux bibliothèques de dépôt.

La Liste mensuelle des publications du gouvernement du Québec, publiée depuis mars 1981, sert d'instrument de choix et de contrôle pour tous les intervenants. Des bons de dépôt furent distribués aux dépositaires leur permettant d'obtenir, sans frais, les publications signalées dans cette liste.

Bilan du programme de dépôt

Les nombreuses suggestions et demandes reçues ainsi que l'informatisation progressive de la *Liste mensuelle* en vue d'en faire une banque de données accessible en mode conversationnel ont permis d'apporter certaines améliorations au programme initial.

1. Québec, Commission d'étude sur l'accès du citoyen à l'information gouvernementale et sur la protection des renseignements personnels, *Information et liberté*, Québec, la Commission, 1981, 225 p.

Voici les principales :

- Publication d'une première édition de la *Liste annuelle des périodiques du gouvernement du Québec* (une seconde édition doit paraître à l'été 1983);
- Entrée des données en ordinateur grâce au système MINISIS de la Centrale des bibliothèques et création de deux fichiers informatisés : PUBLIQ comprenant les données bibliographiques des publications signalées dans la *Liste mensuelle* et AMOQ comprenant les adresses des ministères et organismes de l'État québécois. Le croisement de ces deux fichiers permettra sous peu de publier une *Liste mensuelle* entièrement informatisée dont les index seront plus complets et plus nombreux qu'actuellement;
- Publication, suite aux demandes des dépositaires universels, d'une liste hebdomadaire pouvant servir d'instrument de contrôle lors de la réception des ouvrages;
- Accessibilité du programme à certains cégeps, en fonction de critères géographiques et de possibilités de transfert du dépôt;
- Négociation d'ententes d'échanges de publications avec des bibliothèques situées à l'extérieur du Québec.

Développements en cours

La nouvelle loi sur l'accès aux documents ne peut que favoriser un meilleur contrôle bibliographique et une meilleure accessibilité aux documents de l'État. Pour répondre de façon pratique aux orientations de cette loi, trois modifications sont présentement en voie d'application.

Inclusion des documents cartographiques

Les cartothesques québécoises ont fait valoir, par le passé, que les documents cartographiques, souvent peu connus et difficilement accessibles, ont un intérêt certain pour une catégorie de spécialistes et qu'ils devaient être distribués au même titre que les autres publications. Malgré certaines difficultés de coordination, on prévoit que le dépôt des cartes ainsi que la compilation de listes spécialisées dans ce domaine commenceront avant la fin de 1983. D'ailleurs, les démarches effectuées auprès des ministères «producteurs» de documents cartographiques ont suscité, chez ces derniers un grand intérêt.

Diffusion de la banque PUBLIQ

À l'heure actuelle, près de mille notices sont entrées dans PUBLIQ. Des démarches sont en

cours auprès de la BNO et de la Centrale des bibliothèques visant à l'enrichissement de cette banque. Dès que les notices seront complètes et en nombre suffisant, une conversion des données sur QUESTEL pourra être faite, ce qui permettra alors à tous les usagers de ce système d'interroger PUBLIQ en direct, par l'intermédiaire d'Informatech.

Microfichage des publications de l'État

La Direction générale des publications gouvernementales du ministère des Communications entreprendra, sous peu, la diffusion de certaines publications sur microfiches. Ces publications pourront être accessibles, à titre gratuit, à tous les dépositaires qui préféreraient ce support. En outre, il n'est pas exclu qu'à l'instar de nos voisins américains, le dépôt des documents officiels et des ouvrages spécialisés soit effectué de plus en plus sous cette forme.

Le micro-édition des publications gouvernementales touchera, dans un premier temps, la Gazette officielle du Québec, certains documents signalés dans la banque ENVIRODOQ et d'autres publications dont le tirage est limité, signalées dans la *Liste mensuelle*.

En plus de ces trois modifications, on envisage, à moyen terme, de signaler dans la banque PUBLIQ des documents gouvernementaux non publiés. L'addition progressive de ces notices—on les évalue à environ 9 000 par année—permettrait de répondre aux attentes de nombreux bibliothécaires, chercheurs, consultants, etc. qui désirent avoir accès à ces documents.

Le volet échange

Le programme de dépôt dans les bibliothèques québécoises a attiré l'attention d'un certain nombre de bibliothèques étrangères. On a donc communiqué avec le ministère des Communications pour obtenir les publications gouvernementales et législatives, administratives et judiciaires du Québec.

Toutefois, compte tenu des sommes déjà consacrées à ce programme (voir tableau «Quelques chiffres») et de l'intérêt, pour le Québec, de recevoir la documentation publiée à l'étranger, on ajouta le volet échange au programme de dépôt. Jusqu'à maintenant, 14 ententes ont été conclues.

Toutes les bibliothèques participant aux échanges sont assimilées à des bibliothèques de dépôt sélectif, à l'exception des cinq bibliothèques ayant le statut de dépositaire universel, lesquelles assurent la réciprocité de ce dépôt.

Les bibliothèques de dépôt hors du Québec sont les suivantes: L'École internationale de

Bordeaux pour l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), la Harvard University Library (Boston), la British Library (Londres), la Bibliothèque Champlain de l'Université de Moncton (dépôt universel), la Bibliothèque parlementaire du Canada (Ottawa) (dépôt universel) et les bibliothèques parlementaires des provinces canadiennes dont trois reçoivent l'ensemble des publications de l'État québécois, l'Ontario, la Nouvelle-Ecosse et Terre-Neuve.

La majorité des publications obtenues grâce à ces échanges sont conservées à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale, car elles sont de nature juridique. Les publications de l'ACCT et de Harvard sont, quant à elles, déposées à la Bibliothèque administrative.

Accessibilité par la vente

Nous venons de décrire un des deux grands éléments de la politique gouvernementale visant à assurer une plus grande accessibilité aux publications de l'État du Québec. Grâce au programme de dépôt, la grande majorité des publications sont disponibles, pour consultation, dans chacune des régions administratives du Québec, et un grand nombre d'ouvrages le sont aussi dans près de cent cinquante municipalités du territoire.

Parallèlement à ce programme, la Direction générale des publications gouvernementales a consenti des efforts très importants pour permettre aux citoyens d'acquérir un exemplaire des ouvrages qui les intéressent.

En effet, le réseau de distribution commercial de la Direction générale peut présentement atteindre jusqu'à 2 500 points de vente et un effort soutenu de communication permet aux différentes clientèles de connaître l'existence des publications en vente. Enfin, deux concessions seront offertes sous peu à des librairies qui desservent des clientèles régionales; plusieurs bibliothèques situées dans ces régions avaient d'ailleurs fait des pressions pour obtenir, sur place, un distributeur des publications de l'État.

En conclusion, on pourrait affirmer que la contribution des spécialistes québécois de la documentation au développement du programme de dépôt n'est pas étrangère au fait que le Québec puisse se vanter d'offrir, parmi les provinces canadiennes et de nombreux états américains, un des programmes les mieux structurés d'accessibilité à ses publications.

Monique Charbonneau
Bibliothèque administrative
Ministère des Communications
Québec

Quelques chiffres sur le programme de dépôt et d'échange — novembre 1981 à mars 1983 —

Nombre de notices parues dans la <i>Liste mensuelle</i>	2 555
Tirage de la <i>Liste mensuelle</i>	2 100
Nombre de notices dans la banque PUBLIQ	950
Nombre de publications vendues distribuées	25 284
Nombre de publications gratuites distribuées	1 434*
Valeur monétaire des publications vendues distribuées	144 093\$
Bibliothèques de dépôt universel ayant signé l'entente	16
Bibliothèques de dépôt sélectif ayant signé l'entente	118**
Bibliothèques ayant signé une entente d'échange	14

Rapport comparatif dépôt / population

États-Unis:	1 dépôt / 165 000 habitants
Québec:	1 dépôt / 35 000 habitants
Canada:	1 dépôt / 17 000 habitants (en voie de révision)

* Les ministères et organismes gouvernementaux ne distinguent pas les publications envoyées aux bibliothèques de dépôt à l'intérieur de leur programme général de distribution.

** À ce chiffre, s'ajoutent les 23 délégations et bureaux du Québec à l'étranger.